

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013  
ORDRE DU JOUR**

L'an deux mille treize, le 27 mars, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, MADELEINE BARROS, RICHARD LALAU, JACQUELINE HAESINGER, LEONOR SERRE, FLORENCE LEBER, CATHERINE BELLEDENT, PATRICK MULLER, AÏCHA BELOUNIS, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, HUBERT EMMANUEL-EMILE, HERVE FOURDRINIER, MICHEL GARNIER, ERIC VAILLANT, CHRISTOPHE CAUMARTIN, NICOLAS MIRAM.

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

SANDRINE JAN, POUVOIR A CHRISTOPHE LACOMBE ; MARC MAUVOIS, POUVOIR A ERIC VAILLANT ; JEANICK SOLITUDE, POUVOIR A LEONOR SERRE ; ELSA LISE, POUVOIR A JACQUELINE HAESINGER ; GINETTE GRAMARD, POUVOIR HUBERT EMMANUEL-EMILE .

**ABSENTS :**

CLAUDINE AUVRAY, FARID ECHEIKR, EMILIEN GALOT, LAURENCE LETTE, SANDRINE BOISSIER,

LEONOR SERRE EST ELUE SECRETAIRE A L'UNANIMITÉ.

NICOLAS MIRAM est arrivé à 22h07.

Le Maire rend compte de sa délégation en présentant les différentes décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Avec quelques uns d'entre vous, nous avons accompagné le petit Théo cet après midi. Il y avait beaucoup de monde dans l'église et dans le cimetière. C'était une cérémonie extrêmement douloureuse. La maman nous a remerciés de l'accompagnement et de l'attention que nous avons pu avoir pour la famille. C'était très éprouvant.*

*Sans plus attendre, je vous propose d'aborder ce conseil et je passe la parole à Christophe.*

**QUESTION N° 1 : TAUX D'IMPOSITION 2013**

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2012-2017 prévoit que les collectivités territoriales soient associées à l'effort de redressement des comptes publics. Pour ce faire, il est programmé une diminution sensible des dotations de l'Etat aux collectivités dès 2013 et pour les années à venir.*

Ce contexte, alors que les charges dévolues aux communes ne cessent d'augmenter, oblige celles-ci à une rigueur budgétaire inédite.

Pour y faire face, à Fosses, des démarches actives visant à :

- gérer de manière plus resserrée les dépenses courantes de la collectivité,
- capter toutes les possibilités de subventions existantes,
- lancer systématiquement des marchés publics pour minorer les coûts des achats, prestations ou travaux commandés,
- renforcer l'organisation interne et moderniser les outils de travail des services,
- ont permis d'améliorer, au cours des dernières années, les rapports services rendus/coûts.

Pour autant, les investissements qu'impose à la collectivité la mise en œuvre des projets d'aménagement du centre ville et de la gare, ajoutés aux besoins de financement de l'entretien des voiries et bâtiments communaux, exigent pour préserver l'équilibre des finances locales et garantir la continuité du service rendu à la population, une évolution régulière de la fiscalité.

En 2011, une étude prospective sur les finances locales au regard des projets en cours a permis de projeter l'évolution budgétaire de la collectivité à 5 ans et abouti à mettre en perspective la progression des taux d'imposition.

Ainsi, après les efforts importants qui ont été consentis par les Fossatussiens au cours des dernières années, il est prévu en 2013, conformément à l'engagement qui avait été pris en 2011, de limiter la progression des taux de la part communale à + 2% (coefficient de variation proportionnelle à 6 décimales de 1,019971).

Les taux d'imposition proposés pour le vote du budget 2013 se déclinent donc comme suit :

	<b>Taux 2012</b>	<b>Augmentation proposée</b>	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'habitation	17,02 %	1,9971 %	17,36 %
Taxe foncière bâtie	22,54 %	1,9971 %	22,99 %
Taxe foncière non bâtie	109,42 %	1,9971 %	111,61 %

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition proposés pour 2013.**

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Personnellement, je ne souhaite pas voter cette augmentation de la fiscalité locale pour deux raisons. Premièrement, j'estime que je n'ai pas assez d'informations sur la constitution du résultat. Nous arrivons à un excédent qui est supérieur à 800 000 €. Il y a également un excédent financier sur le budget d'investissement de plus de 600 000 €. Je n'ai pas eu d'informations particulières sur le pourquoi de ces excédents ni lors de la commission, ni lors du débat d'orientations budgétaires, ni lors de la note accompagnant le budget primitif. Je trouve que ces excédents sont relativement importants. J'avais déjà fait part de ce doute l'année dernière lors du débat d'orientations budgétaires et du débat sur le budget en m'interrogeant sur l'augmentation de la fiscalité alors qu'il y avait déjà des excédents importants. N'ayant pas les réponses satisfaisantes sur ce point là, je ne voterai pas cette augmentation.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

Récemment, tu m'as posé la question. Je t'ai envoyé quelques éléments de réponse.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Tu m'as répondu que 800 000, c'était 400 + 400. Je t'accorde que c'est une bonne réponse mais je l'ai trouvée légèrement insuffisante par rapport à ma demande.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

Comme je te le disais, cela englobe les 412 000 € de report de résultat de 2011 qui se comptabilise lors de la clôture du budget 2012, auxquels s'ajoutent les 407 000 € de 2013.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Ma question sur la constitution du résultat n'est pas de savoir si 400 + 400 font 800 mais de savoir si cela est dû à un excédent de recettes, de quelles recettes s'agit-il, est-ce que ce sont des dépenses que nous n'avons pas engagées ? Est-ce que ce sont des choses que nous avons rectifiées en cours de route ? Quand on s'engage à augmenter la fiscalité de 2 % alors que nous avons 1 400 000 € d'excédent financier, je trouve que je n'ai pas de réponse satisfaisante dans les documents que j'ai concernant le budget.

**Intervention de Pierre BARROS :**

En réalité, il s'agit d'une opération comptable prévue dès le vote du budget primitif permettant de dégager l'excédent qui permettra de rembourser la dette. L'an dernier, si je me souviens bien, nous avons géré un excédent. Nous en avons parlé lors du vote du budget de façon à préparer un pic d'endettement qui commençait à partir de cette année. Ces excédents nous permettent de rembourser favorablement la dette. C'est une marge de manœuvre qui nous permet de faire face au niveau de l'endettement que l'on génère de par les projets.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Sauf erreur de ma part, nous ne l'avons pas affecté au moment du résultat au remboursement de la dette ou à un désendettement particulier.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Nous l'avons affecté à l'équilibre du budget de fonctionnement.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Que tu me répondes qu'on emprunte moins, j'en suis content, mais que tu me dises qu'on se désendette, non.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Certainement pas. En effet, nous avons un pic d'endettement qui correspond à la force d'investissement que nous avons eu à réaliser très récemment. Nous sommes sur un endettement qui

*est quasi maximum, mais qui avait été anticipé et nous savons que les prochaines années seront consacrées au désendettement.*

*Du coup, il ne s'agit pas de s'endetter davantage car nous serions dans une situation où nous ne pourrions pas rembourser à la fois le capital et les intérêts. Comme le rappelle la note, un pilotage a été mis en place en 2009, où il fallait déjà anticiper sur la fiscalité locale de façon à générer suffisamment de moyens pour faire face aux emprunts dont nous avons besoin pour l'ensemble des investissements que nous avons réalisés sur la ville. Il a fallu augmenter les impôts de 4 % l'an dernier et nous nous étions engagés pour les années suivantes à ne pas dépasser les 2 %. C'est ce que nous faisons cette année. Je rappelle qu'en 2011, nous n'avions pas augmenté les impôts. Un point de taxe locale, c'est 36 000 €.*

*Tout cela pour anticiper les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Quand nous regardons le tableau d'amortissement, ces années, comme nous l'avions prévu, vont être difficiles par rapport au niveau d'endettement, par rapport aux marches de manœuvres qu'on génère habituellement.*

*Nous avons anticipé pour se trouver dans une situation qui permet à la fois de supporter le niveau de l'emprunt et la continuité de vie des services. Je ne suis pas directeur financier et je n'ai pas forcément les mots de l'expert pour l'expliquer. Mais, dans l'esprit, c'est ainsi que cela a été conçu.*

*Dans les années précédant l'ORU, la ville s'est désendettée de façon à préparer le projet de renouvellement urbain. Je fais appel à votre mémoire, cela apparaissait clairement dans l'étude prospective réalisée par Stratorial. En dehors du centre ville, près de 1 200 000 € de travaux ont été réalisés dans les écoles depuis 4 ans. Il y a aussi les voiries et tout un ensemble de projets qui ont été mis en œuvre dont la ZAC de la gare même si ce projet ne génère pas de l'emprunt tout de suite car il y a la participation de l'aménageur. En effet, nous avons pris d'autres engagements qui ont été réalisés sur d'autres territoires de Fosses que le centre ville.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*Pour ma part, je souhaiterais que l'on s'en tienne à l'augmentation de base compte tenu des excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement.*

**Intervention de Richard LALAU :**

*Je précise que sur ce point et le suivant, je vais m'abstenir pour les raisons que j'ai déjà exposées aux collègues élus.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2013 ;

Vu le Budget Primitif 2013 ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 février 2013 ;

Considérant que les charges dévolues aux communes ne cessent d'augmenter et obligent la ville de Fosses à une rigueur budgétaire inédite ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer les taux des taxes ainsi qu'il suit :

	<b>Taux 2012</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'habitation	17,02 %	1,9971 %	17,36 %
Taxe foncière bâtie	22,54 %	1,9971 %	22,99 %
Taxe foncière non bâtie	109,42 %	1,9971 %	111,61 %

**15 Voix POUR :**

**6 ABSTENTIONS** (Eric Vaillant, Catherine Belledent, Hubert Emmanuel Emile, Marc Mauvois, Richard Lalau, Ginette Gramard)

## **QUESTION N° 2 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE**

### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

#### **Le contexte international**

*Le contexte international de stagnation de la croissance influe fortement sur l'évolution des finances des collectivités locales. D'après l'INSEE, en France, la croissance était nulle en 2012 et serait de + 0,4 % en 2013. Les prix à la consommation ont augmenté de 1,3 % en 2012 et l'inflation resterait en-dessous de 2 % en 2013.*

#### **Le redressement des comptes publics**

*La diminution des dotations de l'Etat aux collectivités prévue dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2013 – 2017, au regard de l'évolution de leurs charges, oblige celles-ci à une rigueur budgétaire inédite.*

#### **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

*La Loi de Finance prévoit : une diminution de 397 millions d'euros dont 159 millions d'euros pour la part indexée sur la population et 238 millions d'euros pour la péréquation ; la réduction des compensations fiscales hors taxe d'habitation de 15,65 % ; une révision de la part « garantie ».*

#### **Dotations de péréquation nationales**

*La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)*

*La DSR pourrait augmenter de + 8,75 % (24 707 € pour Fosses).*

*La Dotation de Péréquation (DNP)*

*Fosses qui était éligible à cette dotation, ne l'est plus depuis qu'elle est passée sous le seuil de 10 000 habitants. Mais la LF 2013 stipule que lorsqu'une commune cesse d'être éligible à cette dotation à la suite d'une baisse de sa population en deçà du seuil minimal (10 000 habitants), elle perçoit, à titre de garantie pour les trois exercices suivants, une attribution égale à 90 % (en 2012), 75 % (en 2013) puis 50 % (en 2014) du montant perçu l'année (2011) précédant celle au titre de laquelle elle a perdu l'éligibilité.*

Fosses a donc bénéficié d'une garantie d'inéligibilité en 2012 de 90 %, qui passera à 75 % en 2013, soit - 5798 €.

*Le fonds national de garantie individuelle (FNGIR)*

*Ce FNGIR est chargé de compenser individuellement, pour chaque collectivité, les conséquences financières de la réforme de la Taxe Professionnelle, avec un prélèvement sur les «gagnants» de la réforme destiné à être reversé à ceux qui enregistrent un manque à gagner. La recette prévue est de 88 427 € en 2013, comme en 2012.*

*Le reversement prévu est donc de 88 427€. La CARPF s'est engagée (décision adoptée lors du bureau du 31/05/2012) à prendre en charge dès 2013 les contributions dues par les communes membres au titre du FPIC.*

### **L'évolution de la population**

*A Fosses, la population légale INSEE en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, issue des enquêtes de recensement de 2007 à 2011, affiche une population totale de 9633 habitants dont une population municipale de 9565 résidant sur la commune plus 68 comptée à part, soit une baisse de 0.31% par rapport aux 9653 habitants de 2012. Cette baisse se répercute sur les Dotations (DSR, Dotation Forfaitaire des communes, reprise dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Nationale de Péréquation (DNP).*

*Pour les années à venir, le dernier recensement laisse entrevoir de nouveau une hausse de la population, qui sera confirmée par les nouvelles constructions sur le point de se concrétiser dans le cadre des ZAC du centre ville et de la gare.*

### **Le budget 2012**

*Le budget 2012 dont le montant total d'investissement se montait initialement à 17 406 415,15 d'euros, était marqué par des dépenses exceptionnelles liées à la livraison du pôle civique : coûts de construction du bâtiment (6 233 978€), prestation de déménagement des services (40 000€), investissements en mobilier et équipements neufs (776 289€) et la poursuite des opérations d'aménagement du centre ville (406 640€) et de la gare (360 000€).*

*Il s'est concrétisé par une réduction des dépenses. Il n'a pas été nécessaire d'activer le poste aléas du pôle civique, soit - 748 380 €. Les coûts du déménagement et d'investissement en mobilier et équipement divers ont été moins élevés que prévu par la mise en concurrence des prestataires dans le cadre de marchés publics et le fait d'avoir fait appel à une structure d'insertion spécialisée pour la récupération de mobiliers anciens, soit -166 203 € au total.*

*Parallèlement, les coûts liés au projet de rénovation urbaine du centre ville ont été minorés à la suite du marché de travaux engagé par l'EPA Plaine de France et grâce à l'obtention d'une subvention supplémentaire de l'ANRU de 898 169 €, qui a réduit la participation de la ville au bilan de la ZAC de 992 869 €. Tous ces éléments conjugués ont permis de diminuer sensiblement les dépenses d'investissement de la ville en 2012 et ainsi les besoins d'emprunts de 1 370 k€.*

*Le budget de fonctionnement 2012, dont le montant initial de dépenses réelles se montait à 10 747 451.27 euros, s'est concrétisé par une évolution globale de + 62 922. €, principalement due à une évolution de la masse salariale. En effet, l'installation dans le nouveau pôle civique a généré quelques emplois nouveaux liés à l'extension de la ludo-médiathèque et au besoin de gardiennage de l'équipement. Il était prévu que ces postes supplémentaires soient compensées par des réorganisations lors de départs à la retraite ou vers d'autres collectivités. Or, la réforme des retraites de 2010 a conduit plusieurs agents concernés à différer leur départ de plusieurs mois, d'où des coûts supplémentaires pour la collectivité initialement non programmés. Enfin, un décret portant sur la revalorisation du SMIC de 2% au 1<sup>er</sup> juillet 2012 a amené à revaloriser le salaire de près de la moitié*

des agents municipaux principalement de catégorie C, pour un montant total annuel de 80 k€ dont 40 k€ sur 2012 et 40 k€ d'effet report sur 2013. Tous ces éléments cumulés avec les augmentations de charges sociales, ont occasionné une évolution de + 4,1 % de la masse salariale entre 2011 et 2012, alors que le plan stratégique de maîtrise des finances locales adopté en 2011, devait la limiter à 0,9 %.

Ainsi, la construction du budget 2013 s'est trouvée facilitée par la réduction des dépenses d'investissement de 2012, mais fortement complexifiée par l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

### **Le budget 2013**

Le budget d'investissement dont le montant total de dépenses s'élève à **8 731 968,78 €**, est constitué pour 3 232 278,46 euros de restes à réaliser de l'exercice précédent et 5 499 690,32 euros de propositions nouvelles.

Les principales dépenses programmées porteront sur :

- la poursuite du projet de rénovation urbaine du centre ville (1 084 810€),
- le solde d'équipement du pôle civique (145 578€)
- la poursuite du projet d'aménagement de la gare (409 785€),
- le remboursement de l'emprunt (985 485€),
- les grands travaux de réfection des voiries et d'entretien des bâtiments communaux (2 506 951,26 euros), dont les principaux postes de dépenses sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Aire de jeu du parc des 3 collines	10 000,00 €
Installation d'un pare ballon au stade Delaune	10 000,00 €
Remise en état du terrain en schiste du stade Delaune	10 000,00 €
Achat d'équipements sportifs pour les terrains de proximité	9 000,00 €
Rénovation des clôtures sur la ville	20 000,00 €
Création du columbarium au cimetière	18 000,00 €
Aménagements divers sur le domaine public	20 000,00 €
Réfection de l'éclairage public	107 500,00 €
Petites réfections de voirie (bail voirie)	239 200,00 €
Réfection des rues Jean Jaurès et Roger Salengro de la France foncière	900 000,00 €
Réfection de la rue des Violettes	333 000,00 €
Réfection du parking de l'école Mistral	60 000,00 €
Panneaux de signalisation et mobilier urbain	15 000,00 €
Inspection caméra des réseaux	12 000,00 €
Renouvellement de l'équipement et du matériel technique des services municipaux	65 000,00 €
Mise en conformité électrique et de sécurité incendie des bâtiments communaux	50 000,00 €
Salle de jeux école Daudet	30 000,00 €
Travaux école Barbusse (isolation façade vitrée ancien réfectoire)	25 000,00 €
Travaux école La Fontaine (acrotères et isolation des classes)	29 800,00 €
Travaux divers de rénovation des bâtiments communaux (peinture et rénovation des sols dans les écoles)	40 000,00 €
COSEC (séparation dojo et ring de boxe)	24 238,76 €
CLSH (étanchéité, peinture, film sur les vitrages)	21 739,93 €
Locaux pour la petite enfance	100 000,00 €
Réfection des toitures terrasses	69 000,00 €
Travaux de réaménagement du CTM	134 000,00 €
Création d'un local poubelle au point jeunes	10 000,00 €

### **Les recettes d'investissement**

- Les principales recettes réelles (hors opérations d'ordre) sont :
- Les soldes de versement de l'Etat (CDC et ANRU), la Région et le Département sur la construction du Pole Civique pour 2 914 141€.

- Le F.C.T.V.A. pour 1 368 557€ en raison de la récupération de 15.482% des dépenses d'investissement particulièrement élevées de 2012.
- Le recours à l'emprunt pour 715 000€.
- Les subventions du conseil général pour 677 860€ d'opérations dans le contrat départemental
- La cession de terrains et cellules commerciales du plateau à l'EPA pour 491 426€.
- La subvention de la CARPF pour 423 148€ pour la Rénovation Urbaine,
- La subvention de la CAF pour 66 890€ pour le Point Conseil Petite Enfance.

Le budget de fonctionnement 2013 s'élève au total à 13 288 989,30 € dont 363 662€ de dépenses 2012 rattachées soit **12 925 327.30€** de dépenses 2013, soit une hausse de 11 % par rapport au BP 2012 à périmètre comparable mais de 8.6% hors opérations d'ordre.

Il se construit sur la base d'enveloppes constantes ou en baisse par rapport à 2012, sauf deux exceptions : les ressources humaines et les charges financières. En effet, malgré les réductions de personnels déjà mises en œuvre, qui vont se poursuivre en 2013, l'augmentation des charges sociales et les effets reports liés aux stabilisations d'emplois et revalorisations salariales, induisent des augmentations.

Les charges financières augmentent de 18.8% au titre des nouveaux emprunts de 2012.

Enfin, l'équilibre budgétaire s'assortit d'une hausse des taux d'imposition fixée cette année à 2 %, conformément aux engagements pris par la municipalité en 2011. La revalorisation des bases est forfaitaire de 1.8%, soit un total de 3.8% représentant 195 355€.

Une recette exceptionnelle de 160 000€ est inscrite au titre de la pénalité due par CBC.

La mise en œuvre des emplois d'avenir se traduit également par des recettes de 205 000€.

Enfin, l'objectif de captation de subventions de la CAF (PCPE, Contrat Enfance Jeunesse) , de l'Etat (dispositif poliville) et de la Région est maintenu.

### **L'évolution de la dette**

L'année 2012 a nécessité la réalisation de cinq emprunts permettant de faire face aux investissements exceptionnels liés à la construction du pôle civique, trois rattachés au budget 2011 et s'étant réalisés en 2012, et deux au titre du budget 2012. Ces deux derniers, pour un total de 2 933 212€ de capital ne généreront de remboursements qu'à partir de 2014.

Dans ce cadre-là, des prêts à taux bonifiés ont pu être obtenus auprès de la caisse des dépôts et consignations, et globalement le recours à emprunts a pu être minoré du fait de la réduction des dépenses d'investissement précisée ci-dessus.

Prêteur	Durée initiale	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC	Commentaire
Caisse d'Epargne	30	Taux fixe à 4.86 %	2011	500 000,00 €	Fixe	1A	Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Caisse d'Epargne	25	Taux fixe à 3.66 %	2011	2 000 000,00 €	Fixe	1A	Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Dexia CL	15	Euribor 01 M + 1.39	2012	3 000 000,00 €	Variable	1A	Prêt BEI HQE - Négocié en 2011 et reporté sur 2012
Caisse des Dépôts et Consignations	15	Euribor 03 M + 3.31	2012	2 150 000,00 €	Variable	1A	Prêt Enveloppe collectivités
Caisse des Dépôts et Consignations	20	Livret A + 0.6	2012	783 212,00 €	Livret A	1A	Prêt ANRU
				<b>8 433 212,00 €</b>			

Pour aboutir en 2013, le programme des gros travaux prévus en matière de voiries, il sera nécessaire de capter un nouvel emprunt. Celui-ci sera limité à 715 000€, dont 600 000€ pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de voirie de la France Foncière dont le calendrier s'étale sur fin 2013 – début 2014. Ensuite, il s'agira d'engager progressivement, à partir de 2014, le désendettement de la ville, en resserrant les dépenses de fonctionnement courante des services municipaux et recherchant de nouvelles recettes. Au 01/01/2013, la dette en capital d'emprunt générant des remboursements en 2013 est de 13 481 636.61€. Il convient toutefois de rajouter les 2 933 212€ des deux emprunts de 2012 qui n'auront d'impact qu'en 2014, soit un stock de dette effectif de 16 414 848.61€.

Au final, le budget primitif 2013 se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Investissement</b>	<b>8 731 968,78 €</b>	<b>8 731 968,78 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>13 288 989,30 €</b>	<b>13 288 989,30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 020 958,08 €</b>	<b>22 020 958,08 €</b>

La capacité d'autofinancement dégagée s'élève à 1 161 368.09€.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2013 de la ville.**

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

J'ai fait part de quelques critiques lors du débat d'orientations budgétaires la semaine dernière. Je vais faire part d'une autre série de critiques par rapport à ce projet de budget primitif tel qu'il nous est présenté ce soir, à la fois des critiques sur la forme et des critiques sur le fond.

Sur la forme : sur la préparation du budget j'ai bien noté que le Maire nous avait énuméré quasiment une dizaine de réunions de préparation sur le budget et ces réunions n'ont donné lieu à quasiment aucun compte-rendu, tout au moins, je n'ai été destinataire d'aucun compte-rendu me permettant d'avoir des informations, des explications pour pouvoir suivre et comprendre la construction de ce budget. Je précise que ce n'est pas une critique vis-à-vis des services, le collectif de direction a, je pense et je l'espère, mieux à faire que de passer ses journées à fabriquer des comptes-rendus mais c'est l'absence d'organisation pour produire ces comptes-rendus qui m'interroge. C'est une remarque que j'ai déjà faite à plusieurs reprises. Si nous n'avons pas régulièrement des comptes-rendus, cela

*complique un peu notre visibilité en tant qu'élus et je pense qu'il serait souhaitable de s'organiser pour que cela puisse être produit régulièrement et notamment pour la préparation du budget primitif.*

*Plus globalement, je vais reprendre les critiques que j'ai déjà faites l'année dernière et qui concernent notamment l'absence d'outils de pilotage. Je n'en suis toujours pas destinataire. A plusieurs reprises j'ai demandé d'obtenir un tableau des travaux en cours de manière à pouvoir savoir si c'est en situation d'appel d'offres, si les travaux sont lancés, s'ils sont terminés. J'ai réclamé à plusieurs reprises un tableau du financement du pôle civique qui puisse être réactualisé. Nous n'avons pas de tableau pluriannuel des investissements. Si je reprends le compte-rendu de mon intervention sur le budget prévisionnel de l'année dernière, on s'engageait à me les fournir assez rapidement. Je n'ai toujours pas vu ces tableaux ou tout au moins, ils ne m'ont pas été communiqués. Je pense qu'il y aurait à gagner en fluidité des informations et là aussi cela ne facilite pas la prise de décisions.*

*J'ai aussi quelques interrogations sur un certain nombre d'informations que j'estime insuffisantes. Je ne vais pas revenir sur l'excédent dont je n'ai pas compris comment il s'était constitué, soit avec des recettes supplémentaires, soit avec des dépenses qu'on n'aurait pas engagées.*

*Sur les tableaux concernant la dette, dans la note de synthèse accompagnant le budget, nous avons 5 emprunts pour la période 2011-2012. Si je regarde les tableaux transmis avec le budget, j'en ai 7. On me dit qu'il faut rajouter 2 900 000 €. Les deux seuls emprunts qui font 2 900 000 € sont dans les 5 emprunts qui sont dans le tableau qui nous est donné. Donc, à certains moments, je ne comprends pas très bien. Et j'estime que les choses ne sont pas toujours très bien présentées et qu'il y aurait quelques efforts à faire dans ce domaine là quand on présente le budget.*

*Concernant la masse salariale, dans la note, on nous indique que le budget de fonctionnement 2012 s'est traduit sur 60 000 € de plus principalement dû à la masse salariale. Si on lit rapidement, on peut penser que la masse salariale a augmenté de 60 000 € en 2012 ce qui n'est pas le cas. Elle a augmenté dans des proportions plus importantes si on regarde les chiffres du budget prévisionnel de 2012 et du budget prévisionnel 2013, elle passe de 6 500 000 à 7 200 000 €, soit 14% d'augmentation. Dans la note, on fait référence à une augmentation de 4% mais attention c'est entre 2011 et 2012, on ne nous parle plus de 2013. Sur la masse salariale, je pense qu'il faut déduire l'impact des emplois d'avenir qui a priori se situe aux alentours de 300 000 € mais on a quand même une progression de la masse salariale qui se situe aux alentours de 8% sans qu'on dise un mot dans la note d'accompagnement puisqu'on nous parle de 4%.*

*C'est un certain nombre de chiffres, d'imprécisions, de confusions qui m'embêtent et que je souhaiterais voir clarifiés et encore une fois pour lesquels on devrait avoir quelques outils de pilotage de manière à savoir où on en est.*

*J'ai appris incidemment qu'on avait stoppé la mise en vente du Prieuré. J'ai dû rater un certain nombre d'épisodes dans l'exécution du budget 2012 mais c'est en posant les questions aujourd'hui qu'on me dit « non, non, on ne vend plus le Prieuré ». Je vais faire un léger retour en arrière et je crois que cette vente représentait 250, 300 000 € de recette dans le budget précédent, ce qui veut dire que notre excédent, en réalité, était encore plus important que ce que l'on pouvait penser.*

*Autre élément qui ne facilite pas ma compréhension, je trouve qu'en une semaine, entre le débat d'orientations budgétaires tel qu'il s'est déroulé la semaine dernière et le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui, il y a un certain nombre de changements importants et qui ne font pas l'objet d'explications particulières, qui n'ont pas fait l'objet d'explications ou d'informations lors du débat d'orientations budgétaires puisque, si mes souvenirs sont bons, même si je suis arrivé en retard à la séance la semaine dernière, on parlait bien d'un emprunt d' 1 300 000 € subitement réduit à 715 000 €*

aujourd'hui. Je ne suis pas forcément contre mais j'aurais aimé avoir des explications afférentes à ce domaine là.

J'ai vu apparaître une vente de terrain des cellules du centre commercial à hauteur de 500 000 €. J'ai participé à la commission des finances et à d'autres réunions. Je n'ai pas souvenir que ce point là ait été évoqué à certains moments. Je pense qu'une recette de 500 000 € aurait, à un moment donné, attiré mon attention. Je parlerai également du véhicule du ST pour lequel je n'ai pas compris s'il était commandé, livré, facturé, payé. Mais ça c'est un sujet qui dure depuis quelques temps. Je pense qu'un certain nombre d'éléments méritent d'être précisés car ils n'aident pas à la bonne compréhension de ce budget.

On a toujours également les restes à réaliser qui sont importants au niveau du budget d'investissement puisqu'on en est déjà à 3 500 000 €. J'entends qu'un certain nombre de choses seront engagées que sur ces 3 500 000 €, a priori la part des travaux engagés, qui ne restent plus qu'à régler est relativement importante. Faute d'outils de pilotage, faute de tableau m'indiquant ces éléments là, j'ai un peu de mal à me positionner.

J'avais également signalé l'année dernière qu'il semblait manquer un certain nombre de choses dans le budget et notamment une information sur la Communauté, sur ce qu'elle nous finance, sur les projets qu'elle lance pour le compte de notre ville. Cette année, il n'y a aucun paragraphe dans la note d'accompagnement du budget relatant un temps soit peu nos relations avec la Communauté de Communes qui, plus est, se transforme en Communauté d'Agglomération et peut avoir un certain nombre d'évolutions qui nous concernent.

Voilà un certain nombre de points qui ne m'aident pas à la compréhension de ce budget.

J'aurais aussi un certain nombre de critiques sur le fond. Tel qu'il nous est présenté ce soir, ce budget n'affirme absolument aucune priorité politique. Nous avons un budget de gestionnaire, un budget où l'on donne des chiffres plus ou moins exacts mais qui ne retrace absolument aucune des volontés politiques, des priorités que l'on souhaite développer pour nos concitoyens. Rien dans l'intervention de Christophe n'affirme, des priorités des secteurs que l'on souhaite pour nos concitoyens. Nous avons des énumérations de chiffres, des informations sur la conjoncture internationale éventuellement mais rien sur ce qui concerne nos concitoyens, à quoi on contribue à l'amélioration de la vie de nos concitoyens pour cette année. Je ne trouve aucune priorité politique dans la manière où est présenté ce budget. J'aurais espéré, souhaité que le changement apporté par le pôle civique, par la rénovation du centre ville se traduise ou affirme tout au moins un certain nombre d'évolutions pour nos concitoyens d'autant plus qu'on en a les moyens. On a fait des efforts pour la ludo-médiathèque, pour l'école de danse et de musique, on a fait des efforts pour les écoles. Est-ce qu'on a entendu parler de cela dans l'intervention présentant le budget ? Aucunement, on ne sait pas quelles sont les priorités que nous défendons, quelles sont les choses que nous mettons en avant pour nos concitoyens alors que nous avons ces éléments là. Nous avons l'opportunité de nous servir de cette rénovation, de ces outils pour enclencher une nouvelle politique, pour améliorer, pour valoriser un certain nombre de services que l'on rend à la population et le budget, tel qu'il est présenté là, n'affirme aucune de ces priorités.

Pareillement pour la petite enfance, on consacre 100 000 € ce qui est tout à fait justifié et nécessaire mais à aucun moment on ne nous dit ce qu'on va en faire. On a les chiffres, on a la gestion mais on n'a pas le sens politique.

Sur la masse salariale, nous avons des efforts à faire pour la faire évoluer un peu plus favorablement dans le sens adéquat des finances locales. Mais je pense qu'on a aussi des projets à défendre dans ce domaine là et pas simplement d'y mettre des chiffres. Nous avons le souci d'améliorer les conditions

de travail des agents de la ville avec le pôle civique, avec ce qui est consacré au CTM, on va s'inscrire dans la politique d'accueil des emplois d'avenir. On pourrait valoriser un certain nombre de choses au-delà des chiffres qui nous sont proposés.

Concernant le personnel, je reviens là encore sur l'une de mes propositions des années précédentes. Je souhaitais que l'on puisse étudier la prise en compte d'une partie de la cotisation mutuelle pour les agents car cela me semble quelque chose d'important. Je n'ai toujours pas vu arriver ni d'étude ni de proposition dans ce sens, contrairement à ce qui avait été également envisagé.

Dans ce cadre là, je ne peux m'associer à la décision qui a été prise de diminuer systématiquement tous les budgets de 2%. Dans la droite ligne de ce que je viens d'affirmer précédemment, je crois qu'on a des choix à affirmer, qu'on a des priorités à défendre y compris en remettant en cause un certain nombre d'actions et que de diminuer systématiquement chacun des budgets de 2%, cela me semble une solution de facilité qui ne vise qu'à reconduire l'existant sans tellement d'interrogations alors qu'on aurait besoin de se remettre en cause et d'affirmer, éventuellement, d'autres priorités à condition, bien évidemment, une fois ces priorités affirmées, de se donner les moyens de les mettre en œuvre.

Je soulignerai un dernier élément. Ce budget ne comprend quasiment aucun projet pour l'avenir de la ville. On continue le pôle civique, on continue l'aménagement du centre ville mais on ne voit pas dans ce budget à moyens termes d'autres projets, d'autres volontés et cela me paraît manquer aussi d'autant plus que l'on sait que le temps de réalisation des projets est assez long, donc si on ne s'y prend pas de bonne heure, c'est de plus en plus compliqué.

Je prendrai un petit exemple. Il n'y a aucun mot dans le projet de budget qui nous est présenté ce soir sur EUROPAN et sur le projet de rénovation ou sur les travaux qui sont engagés pour la rénovation du village. On passe sur l'élément phare qui est celui de la présentation de nos orientations pour les années à venir car il n'y a pas un mot sur ce projet là. Je trouve que ce budget manque de clarté, d'ambition et d'affirmation de nos orientations politiques. Visiblement un certain nombre de remarques que je fais depuis plusieurs années ne sont pas prises en compte donc, cette année, je m'abstiendrai sur ce projet de budget.

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

Merci Eric pour cette intervention. Mais les choses ont été débattues maintes et maintes fois. Il est vrai que le vote du budget peut être un endroit aussi où l'on récapitule l'ensemble des axes, des projets, la façon dont on fait les choses, dont on a poussé les partenariats pour effectivement mener ces projets.

Ceci dit, pour reprendre les priorités politiques et ce qui contribue réellement à l'amélioration du quotidien des concitoyens, concernant les chiffres, l'essentiel et ce qui est intéressant, ce sont les projets qui en découlent.

Malheureusement, aujourd'hui, l'ensemble des collectivités que ce soient les communes, les départements, les régions, sont assez matraquées sur leur capacité à boucler leur budget. Nous sommes tout de même assez traumatisés par la recherche de solutions pour établir un document équilibré avec des projets qui s'inscrivent dans cet équilibre du budget.

Ce budget est le reflet à la fois d'une certaine façon de faire de la politique mais aussi des projets qui sont portés par la Municipalité, je dirais même des équipes précédentes car comme tu l'as dit, il faut du temps pour monter des projets et les mettre en œuvre. Mais il est vrai que les projets qui sont sur le secteur ont déjà une longue histoire derrière eux et nous sommes aujourd'hui dans la réalisation.

*L'opération de rénovation urbaine nous en avons parlé et reparlé. Il y a aussi la ZAC de la gare. On travaille dessus depuis plus de 15 ans maintenant. Tout le monde connaît par cœur ce projet même s'il avance au fur et à mesure. Et nous avons eu à délibérer plusieurs fois dans l'année sur ses avancées tant opérationnelles que financières.*

*On peut parler aussi d'EUROPAN. EUROPAN n'a pas une visibilité sur le budget parce qu'aujourd'hui nous sommes dans le cadre d'une étude de définition mais de cela aussi nous en avons parlé il y a très peu de temps. Cette étude est financée intégralement, par la Communauté d'Agglomération mais aussi par le Parc Naturel et la Communauté de Communes autour de Luzarches. Il s'agit là d'un partenariat à l'image qui s'est construit autour de l'association qui portait le centre d'interprétation et nous avons souhaité continuer. Il n'est pas question d'inscrire des lignes au budget qui pour le moment ne correspondent pas à des financements qui sont portés par la ville. Aujourd'hui, nous portons, sur le fond, l'étude de définition, nous avons lancé le partenariat, des équipes vont travailler sur ce projet de façon à monter à la fois un programme et un projet. Nous sommes bien avant la conception du projet. C'est une aide pour avoir les idées claires pour savoir ce que nous pouvons faire sur ce territoire vu sa complexité et la complexité liée à la grande qualité de son patrimoine tant historique que naturel. Nous en avons parlé à de nombreuses occasions ces derniers temps dans des réunions et cela paraît dans les comptes rendus.*

*La priorité de la ville est, je pense, dans un premier temps de porter les projets qui ont été engagés depuis un certain temps, d'engager de nouveaux projets qui, par rapport au village, sont essentiels et qui vont peut-être nous conduire à 10, 15 ou 20 ans de travail pour les mener à bien. On pourrait parler aussi du schéma directeur de l'aménagement numérique, comment il est porté par les Départements et comment fonctionnent les relais intercommunaux. Pour l'instant le but du jeu est que cela n'ait aucun impact sur le budget des communes et a priori il n'y en aura pas parce que ce sont des opérateurs qui financeront, sur notre secteur, l'intégralité du déploiement des réseaux de fibre optique. C'est une victoire puisque nous nous sommes battus pour cela. Demain, il y aura de nouveau une réunion sur le sujet au Conseil Général. Il n'y a pas une ligne là-dessus dans le budget mais cela fait partie des projets. Il n'y a pas qu'une seule réunion dans l'année sur le budget mais un ensemble de rendez-vous, de conseils où nous évoquons constamment, quitte à devenir un peu lourd parfois, ce qui est en cours de réalisation.*

*Sur la question des comptes rendus, nous en avons déjà parlé lors du dernier conseil municipal. Il est vrai que le déménagement des services dans un bâtiment tel que celui-ci a déstabilisé le travail et dans ce contexte, générer un compte rendu à chaque rendez-vous, n'est pas forcément évident. Il me semble d'ailleurs que durant le mandat précédent, il n'y avait pas de compte rendu du collectif budgétaire. Par contre, il y avait des comptes rendus du groupe majoritaire dans lesquels étaient repris les débats notamment ceux sur le budget. Il est important qu'il y ait des comptes rendus pour chaque réunion du groupe majoritaire.*

*On peut aussi augmenter le niveau d'outils de pilotage. Mais il y en a déjà. Les tableaux sur les travaux en cours sont régulièrement fournis comme cela avait été demandé. Ils sont présentés en commission urba travaux et cela est transmis à chacun avec les comptes rendus de la commission.*

*Sur le pôle civique il y a aussi des tableaux qui ont été réalisés. Ils ont donné lieu à une délibération en conseil municipal concernant la révision de la participation à l'EPA.*

*Tout n'est pas centralisé à un endroit où l'on peut prendre connaissance de tout. Peut-être que dans la démarche du développement des nouvelles technologies nous aurons une espèce de réseau interne qui nous permettra de piocher l'ensemble des éléments. Cela reste une piste intéressante.*

*Par rapport au Prieuré, la réponse est dans la question. En effet, lors de la note d'intention pour l'étude de définition dans le cadre d'EUROPAN, nous avons considéré, en regardant avec les architectes urbanistes et spécialistes d'EUROPAN et aussi avec les services de la Communauté d'Agglomération avec qui nous avons longuement travaillé sur ce projet et nous nous sommes aperçus qu'il fallait peut-être éviter de céder le Prieuré parce qu'il y a des chances que, dans le cadre d'un travail de requalification au niveau du village et notamment autour de l'église, nous ayons besoin de ce foncier. Je parle bien du foncier parce que le bâtiment en soi n'a pas forcément d'intérêt, ce qui a été validé récemment par l'architecte des bâtiments de France. L'intérêt de vendre le Prieuré est tout de suite tombé parce qu'il faudra très certainement conserver ce foncier pour faire autre chose. Evidemment, cela fait une recette en moins qui n'apparaît pas, en effet, sur le budget mais malgré tout on arrive à l'équilibre. En effet, le reste à réaliser des 3 500 000 € correspond à des travaux qui sont en cours d'achèvement. Il s'agit de l'avenue Camille Laverdure, du solde de paiement de l'équipement du pôle civique, des travaux en cours à Cathy Fleury et à l'école Daudet, du solde des travaux terminés dans les rues Moby Dick et Ulysse et au gymnase Mandela. Cela fait quelques temps que nous travaillons sur ces dossiers.*

*Concernant les mutuelles, c'est un sujet qui a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Je laisse la parole à Christophe sur ce sujet.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Concernant la participation à la mutuelle du personnel, le travail est engagé. Il a été abordé en conseil municipal et au CTP très récemment. Nous avons délibéré le mois dernier pour participer à un groupement de commande avec le CIG en vue d'un contrat collectif à un organisme de mutuelle. La réponse mettra du temps et n'aura pas d'incidence sur le budget 2013. En attendant, nous associeront le maximum d'agents.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*Si c'est une prise en charge d'une partie de la cotisation par la collectivité, il y aura une incidence sur le budget.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Le travail de concertation avec le personnel se fait maintenant et n'aura pas d'incidence pour le budget 2013. L'objectif, si nous confirmons ensemble la démarche, sera de la mettre en œuvre en 2014.*

*Je voudrais ajouter encore quelques mots. Nous avons abordé les travaux du pôle civique. Nous avons abordé de nombreux autres sujets, les travaux engagés sur la voirie et d'autres projets, qui correspondent à des demandes fortes de la population, comme celui du village. Vu ce que nous engageons, nous travaillons bien pour nos concitoyens.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Sur la question de la masse salariale, c'est toujours compliqué. C'est un sombre calcul de la façon dont c'est ventilé dans la M14.*

*Concernant les projets intercommunaux, 1 300 000 € sont prévus pour la piscine, ce qui n'est pas rien. Ce qui a primé c'est la conservation et le financement d'une réhabilitation simple. Ces piscines là, nous allons finir par les classer même si cela coûte très cher de faire des travaux dedans. 1 300 000 € pour la réhabilitation complète : vestiaires, dôme, création de locaux pour la plongée, entre autre, pour faciliter l'usage par les associations et les scolaires, ce n'est pas rien.*

*Il y a aussi la lourde participation de la Communauté sur la ZAC du centre ville qui approche les 500 000 € par an. La participation de l'intercommunalité sur la ZAC de la gare qui avoisine les 160 000 € par an. Il y a aussi la prise en charge en termes de fonctionnement d'équipements communaux devenus intercommunaux tels que la piscine et le cinéma.*

*Rappelons encore une fois la prise en charge des 2/3 de ce que coûtent le traitement et la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire, qui fait que l'on se retrouve actuellement avec une taxe d'ordures ménagères 3 fois inférieure à la moyenne nationale, ce qui est assez exceptionnel.*

*Tout à l'heure, nous avons parlé d'EUROPAN et de la prise en charge par la Communauté des coûts d'inscription au concours, car c'est aussi intéressant, en termes de vitrine, de participer à ce genre de dispositif et en plus cela peut permettre d'avoir des idées et une façon de faire qui serait adaptable sur la ville et sur d'autres secteurs du territoire intercommunal. Chacun y trouve son compte. Evidemment, EUROPAN, ce n'est pas qu'une question d'aménagement. C'est un travail autour et à partir du centre d'interprétation et cela a déjà commencé avec la mise en valeur et en sauvegarde du four qui se trouve entre l'église et l'école, de façon à ce qu'il puisse être visitable par les groupes, même si financièrement cela reste relativement neutre pour l'Intercommunalité.*

*Il y a aussi un pilotage à l'échelle intercommunale du déploiement de la fibre optique de façon à ce qu'il n'y ait pas de problème d'équité entre les communes. C'est un pilotage à plusieurs niveaux car l'Etat, la Région et le Département apportent leurs outils de contrôle. Tout est bien consolidé et clair sur le « qui fait quoi », « qui finance quoi » sur le territoire, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce sont les raisons qui font que cela a duré plusieurs années avant que ce ne soit opérationnel.*

*Ce qui est sûr c'est que nous avons la chance, sur le Nord-est du Val d'Oise d'avoir M2I, appel à manifestation d'intention d'investissement auquel a répondu SFR qui va prendre en charge la totalité du déploiement. Cela va commencer en 2015 car c'est un gros travail d'études et il faudra compter 5 ans pour la mise en œuvre. Il y a déjà un travail auprès des services techniques des communes concernées pour la localisation de l'ensemble des fourreaux pour pouvoir passer de la fibre sachant qu'il n'est pas forcément nécessaire de passer en sous-terrain. La fibre optique peut se déployer aussi en aérien et heureusement car à Fosses, si nous n'avions que des réseaux enterrés, cela se saurait. L'ensemble de la ville pourra donc être déployée.*

*Il y a enfin la question du recours à l'emprunt qui a déjà été clarifiée lors du débat d'orientations budgétaires.*

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*On peut aussi rajouter, dans le cadre de la communauté, les vacances d'une semaine pour les seniors non imposables.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Je vous propose donc de passer au vote.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 20 mars 2013 ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 février 2013 ;

Vu le Budget Primitif 2013, reprenant par anticipation le résultat de l'année 2012 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2013 annexé à la présente délibération ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2013 de la commune ainsi qu'il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	<b>8 731 968.78 €</b>	<b>8 731 968.78 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>13 288 989.30 €</b>	<b>13 288 989.30 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 020 958.08 €</b>	<b>22 020 958.08 €</b>

**15 Voix POUR :**

**6 ABSTENTIONS** (Eric Vaillant, Catherine Belledent, Hubert Emmanuel Emile, Marc Mauvois, Richard Lalau, Ginette Gramard)

### **QUESTION N° 3 : ADOPTION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2013 DE LA COMMUNE**

#### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*Le budget d'assainissement de la commune est construit en continuité des budgets des années précédentes. Ainsi, aucune augmentation de la taxe sur l'eau n'est prévue.*

#### ***Investissement***

*L'année 2013 donnera lieu à l'occasion de la mise en œuvre de grands travaux de réfection de voiries (rue des Violettes, rue Jean Jaurès, rue Roger Salengro, ...) à des travaux de remise à niveau de l'assainissement. Ainsi, une enveloppe de 571 780,43 euros est réservée au diagnostic des réseaux et aux opérations de rénovation de ceux-ci.*

*L'autre charge principale d'investissement porte sur le remboursement d'emprunt (8 081,59 euros) et des intérêts courus non échus (1 689,38 euros).*

*La principale recette d'investissement est constituée d'un excédent antérieur reporté : 375 281,37 euros et d'un virement de la section d'exploitation : 109 876,58 euros.*

## **Fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement portent sur :

- La dotation aux amortissements : 87 401,21 euros
- Les charges de personnel : 65 000,00 euros
- Le virement à la section d'investissement pour le financement des travaux ou le remboursement de la dette : 109 876,58 euros

S'agissant des recettes, les deux gros postes de recettes sont constitués de la redevance d'assainissement : 210 000,00 euros et d'un résultat de fonctionnement reporté : 60 975,09 euros.

Ainsi le budget primitif 2013 s'équilibre sur la base suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	594 200,33 €	594 200,33 €
<b>Fonctionnement</b>	283 624,02 €	283 624,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>877 824,35 €</b>	<b>877 824,35 €</b>

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget d'assainissement 2013 de la commune.**

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*J'ai oublié de signaler, tout à l'heure, à propos du Parking d'Intérêt Régional, le débat récent du conseil syndical sur la gratuité du parking. Cette gratuité existe malgré l'augmentation de la fréquentation qui a été constatée à l'occasion de l'étude faite par les étudiants du lycée de Fosses. Nous avons revalorisé la participation en direction des communes car Fosses, précédemment, payait beaucoup. Nous avons fait en sorte que le partage soit un peu plus équitable même si nous restons évidemment le plus grand utilisateur. C'est une constante bagarre et pour l'instant, nous la gagnons. Ce n'est pas simple. C'est peut-être un détail mais il y a tout de même plusieurs communes dans ce syndicat : Fosses, Marly la Ville, Saint-Witz, Survilliers, Plailly, la Chapelle en Serval. Pour le moment, nous tenons bon pour que ce parking conserve sa destination d'origine et quand nous regardons l'enquête de satisfaction réalisée, nous nous apercevons que les gens sont plutôt contents d'avoir un parking à cet endroit et qu'en plus il soit gratuit.*

### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

*S'il n'y a plus de remarques, je vous propose de passer au vote.*

## **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2224-1 et L. 2224-11 ;

Vu l'instruction comptable M 49 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2013 ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 20 février 2013 ;

Vu le Budget Primitif 2013, reprenant par anticipation le résultat de l'année 2012 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif du service assainissement 2013 annexé à la présente délibération ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2013 du service assainissement ainsi qu'il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	594 200.33 €	594 200.33 €
Fonctionnement	283 624.02 €	283 624.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>877 824.35 €</b>	<b>877 824.35 €</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 4 : SUBVENTION 2013 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DE FOSSES ET AVENANT FINANCIER N°2**

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*La Ville souhaite développer l'assistance aux agents communaux et à leurs familles lorsque ceux-ci en éprouvent le besoin, contribuer aux frais de vacances, apporter des secours d'urgence, créer des activités culturelles, sportives et autres animations en leur faveur.*

*Cette volonté rencontrant le projet du Comité des œuvres sociales, la Ville a conclu pour la période de 2011 – 2013, une convention pluriannuelle qui rappelle, d'une part, le rôle et les objectifs du COS et d'autre part, les engagements de la ville pour soutenir son action. Cette convention précise également les conditions de versement de la subvention annuelle, notamment le fait que son montant est fixé chaque année et confirmé par avenant au moment du vote du budget primitif.*

*Pour 2013, dans la continuité des années précédentes, il est proposé une subvention annuelle d'un montant de 45 000 euros.*

*L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 30 000 €.*

***Dans ces conditions, conformément au vote du budget primitif 2013, il est demandé au Conseil Municipal :***

- d'approuver le montant de la subvention proposée au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Fosses pour l'année 2013, soit 45 000 € et d'autoriser son versement,***
- d'approuver l'avenant de financement n° 2 entre la Ville et le Comité des œuvres sociales de Fosses qui en résulte et d'autoriser le Maire à le signer.***

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 mars 2011 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales du personnel communal et la communes de Fosses pour la période 2011 – 2013 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 novembre 2012, relative au versement anticipé de la subvention 2013 au COS ;

Vu le Budget Primitif 2013 ;

Vu la convention pluriannuelle de financement conclue le 16 mars 2011 pour une durée de 3 années entre le comité des œuvres sociales du personnel communal de Fosses et la commune ;

Vu l'avenant n°1 du 23 mars 2012 à la convention de financement entre le COS et la commune de Fosses ;

Vu le courrier en date du 10 novembre 2012 de demande de subvention du COS ;

Considérant l'intérêt de mettre en place des structures en direction des agents communaux ;

Considérant la subvention versée chaque année au bénéfice du COS par la commune ;

Considérant que le montant de la subvention au bénéfice du COS et au titre de l'année 2013 est de 45 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, un avenant de financement n° 2 à la convention ;

Considérant l'avenant présenté ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les termes de l'avenant N°2 de financement à conclure avec le COS et d'accorder au COS pour l'année 2013, une subvention de 45 000 €.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTION N° 5 : SUBVENTION 2013 A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENE DE L'EST VALDOISIEN ET CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2013 - 2015**

#### **Intervention de Florence LEBER :**

*La loi sur la transparence de l'action publique fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 30 000 €.*

*C'est pourquoi, conformément au vote du budget 2013 qui prévoit le versement d'une subvention de 263 000 € au bénéfice de l'association « Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien», il est nécessaire de délibérer.*

*Par ailleurs, une nouvelle convention est proposée sur la base de celle précédemment conclue pour une durée de 3 années, à savoir 2013- 2015, qui rappelle les objectifs de l'association, la volonté de la ville de Fosses de la soutenir et les engagements réciproques des 2 parties. Elle précise aussi l'engagement de la ville d'apporter chaque année à l'association une subvention dont le montant est confirmé annuellement à l'occasion du vote du budget primitif par avenant. (Le texte de la convention pluriannuelle est disponible au secrétariat de la direction générale des services).*

**Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au vote du budget primitif 2013 :**

- **d'approuver le montant de la subvention accordée à l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien par la ville de Fosses pour l'année 2013, soit 263 000 € et d'autoriser son versement,**
- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2013 - 2015 entre la ville et l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien et d'autoriser le Maire à la signer.**

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 juin 2010 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2010 – 2012 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal Scène de l'Est Valdoisien ;

Vu le Budget Primitif 2013 ;

Vu la convention pluri annuelle 2010 – 2012 du 15 juin 2010 conclue entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal Scène de l'Est Valdoisien ;

Vu la demande de subvention en date du 27 septembre 2012 ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, au titre de l'année 2013 est de 263 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle de 2013 à 2015 ;

Considérant le projet de convention présenté ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'accorder pour l'année 2013, une subvention de 263 000 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien.
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2013 - 2015 à conclure entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien.
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 6 : SUBVENTION 2013 AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE FOSSES ET AVENANT FINANCIER N° 1**

**Intervention de Catherine BELLEDENT :**

*L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations ou organismes sociaux qui bénéficient d'une subvention supérieure à 30 000 €.*

*Une convention pluriannuelle a été conclue pour les années 2012 à 2014 entre la ville et le CCAS qui précise les conditions du partenariat entre les deux parties et notamment l'engagement de la ville au versement d'une subvention annuelle permettant au CCAS de conduire sa mission d'action sociale. Elle précise que le montant de cette subvention est confirmé chaque année par avenant à l'occasion du vote du budget primitif de la commune.*

*Parallèlement des conventions ont été adoptées en 2012 pour acter la mise à disposition de personnels municipaux au CCAS, le montant de cette mise à disposition est valorisé dans la subvention.*

*La subvention est donc fixée en 2013 à 78 500 €, soit : 26 400 € pour l'action sociale et 52 100 € pour les frais de personnel.*

***C'est pourquoi, conformément au vote du budget primitif 2013, il est demandé au Conseil Municipal :***

- ***d'approuver le montant de la subvention proposée au Centre communal d'action sociale de Fosses pour l'année 2013, soit 78 500 € et d'autoriser son versement.***
- ***d'approuver les termes de l'avenant financier N° 1 et d'autoriser le Maire à le signer.***

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2012 relative au versement anticipé de la subvention de la ville au CCAS pour l'année 2013 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 février 2013 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2012 - 2014 entre la commune et centre communal d'action sociale de Fosses ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2013 ;

Considérant que le versement de la subvention annuelle de la Ville au bénéfice du budget de fonctionnement du CCAS nécessite de délibérer sur l'attribution de cette subvention ;

Considérant que dans un souci de transparence sur le coût de fonctionnement du CCAS, les frais des personnels de la Ville qui œuvrent pour le CCAS ont lieu d'y être rattachés ;

Considérant que le budget de la ville comprend une ligne de dépenses de 78 500 € au compte 657362 – Subventions de fonctionnement versées aux CCAS dont 26 400 € de base auxquels s'ajoutent 52 100 € pour couvrir 50% de la masse salariale des agents du service social dans leurs actions dédiées au CCAS ;

Considérant que la Ville facturera un coût de 78 500 € dont la recette est inscrite au budget 2013 ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de 2012 à 2014 ;

Considérant le projet d'avenant présenté ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'accorder pour l'année 2013, une subvention de 78 500 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Fosses.
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à conclure entre le CCAS et la ville de Fosses.
- D'autoriser le Maire à signer le dit avenant.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 7 : ZAC DU CENTRE-VILLE – DECLASSEMENT DES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CORRESPONDANT AU LOT PICQUETTE ET AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER UN ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT « PLAINE DE FRANCE » CONCERNANT CES EMPRISES**

**Intervention de Richard LALAU :**

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER DERNIER. TOUTEFOIS, LE NOTAIRE CHARGE DE LA REDACTION DE L'ACTE DE VENTE ENTRE LA VILLE ET L'EPA DEMANDE A CE QUE SOIT CLAIREMENT PRECISE DANS LA DELIBERATION QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A CONSTATE ET APPROUVE LA DESAFFECTATION DES PARCELLES COMMUNALES AVANT LEUR DECLASSEMENT.**

-----

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011, un accord de principe sur la désaffectation et le déclassement ultérieur de l'emprise foncière correspondant au lot Picquette Est a été adopté afin de permettre :

- à la société Terralia, de déposer un dossier de permis de construire portant sur la construction de 30 logements en accession sociale ;
- à l'EPA Plaine de France de signer une promesse de vente au bénéfice de Terralia, pour la vente de cette emprise.

Ainsi, l'emprise correspondant au lot Picquette a nécessité la division de la parcelle communale cadastrée AE n°299, sur laquelle sont implantés les bâtiments communaux : CPAM, piscine, ancienne mairie et pôle civique.

La parcelle AE n°299 a donc été divisée en 8 nouvelles parcelles correspondant aujourd'hui à :

- AE n°826 - parvis + rue Patrick Ventribout ;
- AE n°827 - lot Pôle civique ;
- AE n°828 - partie du lot Picquette ouest – opération de construction France Habitation ;
- AE n°829 et 830 (ancien transformateur) – lot Picquette Est – construction Terralia ;
- AE n°831 – emprise de la piscine ;
- AE n°832 – emprise du nouveau transformateur ;
- AE n°833 – emprise partielle du parking de la piscine.

Il convient, maintenant que les anciens bâtiments de la ville sont libérés et que leur démolition a débuté, de déclasser les parcelles cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi qu'une emprise à extraire du domaine public non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, en vue de leur cession au bénéfice de l'EPA Plaine de France :

- parcelles AE 829 et 830 pour une surface totale de 2007 m<sup>2</sup> correspondant au lot Picquette Est ;
- parcelle AE 828 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> et d'une emprise à extraire du domaine public non cadastré pour une surface de 171 m<sup>2</sup> correspondant au lot Picquette Ouest.

Ces parcelles n'étant plus accessibles au public et n'ayant pas de fonction de desserte ni de circulation, leur déclassement peut, de ce fait, être prononcé par le Conseil Municipal sans enquête publique préalable.

En effet, comme le précise le Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il est ainsi précisé en son article L. 141-3 que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Tel est le cas pour ces emprises.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de :**

- *constater et d'approuver la désaffectation des parcelles communales cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi que l'emprise à extraire du domaine public non cadastré pour une surface de 171 m<sup>2</sup> ;*
- *prononcer le déclassement des parcelles publiques communales cadastrées AE n°828, 829 et 830, ainsi que l'emprise à extraire du domaine public non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup> ;*
- *prononcer l'incorporation de celles-ci dans le domaine privé de la commune ;*
- *céder au prix de 100,38 €/m<sup>2</sup>, selon convention ANRU, les parcelles AE n°828, 829, 830, ainsi qu'une emprise à détacher du domaine communal non cadastré pour une surface de 171 m<sup>2</sup>, au bénéfice de l'EPA Plaine de France. Soit une emprise foncière totale de 2219 m<sup>2</sup> pour un montant de 222 743,22 € HT.*
- *autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les actes de vente et tous les documents nécessaires au transfert de propriété des parcelles AE n°828, 829 et 830 au bénéfice de l'EPA Plaine de France, aménageur.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*Cette recette est-elle rattachée au budget 2012 ou à celui de 2013 ?*

**Intervention de Richard LALAU :**

*Au budget 2013.*

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

*C'est dans les 400 et quelque mille dont on parlait tout à l'heure ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Au fur et à mesure, je continue d'apporter des réponses aux questions d'Eric. Voilà un très bel exemple de la politique vigoureuse, incitatrice, volontaire et courageuse de la ville de Fosses, notamment pour construire du logement. Ce projet est une suite du développement des possibilités de parcours résidentiel dans le cadre du renouvellement urbain. Demain nous avons une réunion publique sur la commercialisation de ces 30 logements en accession à la propriété par TERRALIA. L'opération comprend aussi une partie de la reconstitution des logements sociaux qui sont en cours de démolition par France Habitation. Nous avons réussi à mobiliser des subventions à hauteur de plusieurs millions et ces millions ont été investis dans Fosses. Ils sont complétés par des investissements de la ville sous la forme d'emprunts. Ils permettent de faire du logement, du renouvellement urbain, de répondre aux besoins des familles que Madeleine connaît parfaitement, des familles que nous rencontrons régulièrement, qui n'ont pas aujourd'hui la capacité de se loger, ce sont des jeunes qui habitent chez leurs parents, chez leurs grands-parents, ce qui n'est pas forcément des plus simples. Aujourd'hui, sur un plan national, nous constatons encore un ralentissement de la construction de logements et notamment de logements sociaux. Grâce au partenariat que nous avons pu obtenir à partir de 2008, nous avons réussi à reconstituer et à construire du logement supplémentaire sur la ville de Fosses et je pense que c'est à remarquer.*

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*Je voudrais rajouter que, concernant le logement, il devrait quand même y avoir un esprit positif sur Fosses parce que nous avons réussi à reloger toutes les personnes de l'allée de la Tramontane. Nous n'avons plus que deux familles au n° 4 mais qui ont déjà leur NOUVEAU logement. Et maintenant, nous avons des demandes de personnes extérieures à Fosses qui ont passé leur jeunesse à Fosses et*

qui les premiers souhaitent habiter Fosses parce qu'il y a des structures ou des services qui n'existent pas dans leurs communes respectives. Actuellement, nous avons 750 demandes de logement.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Ce que j'ai dit dans mon intervention est que ces priorités là, politiquement, ne ressortaient absolument pas dans la présentation budgétaire. Je ne dis pas qu'elles n'existaient pas.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Christophe est en train de déménager son entreprise et il cherche des bras pour ce week-end pour l'aider à transporter des palettes. Une fois qu'il aura déménagé, je pense qu'il pourra faire des tableaux de bord sur l'ensemble du budget.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

Plus sérieusement, j'aurais un dernier point. Je parlais tout à l'heure de la fluidité des informations vis-à-vis des élus. Concernant la réunion publique de demain soir sur les logements, personnellement, je n'ai eu aucune information.

**Intervention de Madeleine BARROS :**

Cette réunion a été annoncée dans Fosses Mag.

**Intervention d'Eric VAILLANT :**

J'ai dit en tant qu'élu. Je pense qu'en tant qu'élus, on peut avoir autre chose que Fosses Mag.

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

Elle est mentionnée sur le calendrier mensuel envoyé personnellement à tous les élus.

**Intervention de Catherine BELLEDENT :**

Depuis deux ans, les conditions juridiques ont évolué concernant l'accession sociale.

**Intervention de Pierre BARROS :**

D'où la réunion publique où tu vas pouvoir nous expliquer tout cela Catherine car ce n'est pas forcément un sujet simple. Ce qui est intéressant, c'est que le cadre pour accéder à ce type de produit ait connu des évolutions fortes, notamment au niveau de clauses spéculatives car des gens achetaient en faisant une très bonne affaire, revendaient très rapidement en faisant une plus value extrêmement intéressante. Dans ces évolutions, il y a aussi des éléments sur l'accompagnement des copropriétaires dans le cadre d'un syndic constitué dès le départ de façon à ce que les gens prennent en main la question de la copropriété, la gestion des biens communs et autres. Mais vous saurez tout cela demain soir, lors de la réunion publique.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.1111-1, L.1212-1 ; L.2111-1 et L.2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3 ;

Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du centre ville ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2008 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2009 autorisant la signature de la concession d'aménagement avec l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, cette concession ayant été notifiée le 6 mars 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2010 autorisant Monsieur le Maire à lancer les procédures de déclassement du domaine public dans le cadre de la ZAC du centre ville ;

Vu la délibération en date du 2 juin 2010 approuvant le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale réactualisée de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011, donnant un accord de principe sur la désaffectation et le déclassement ultérieurs de l'emprise correspondant au futur lot Picquette Est, à extraire de la parcelle cadastrée AE n°299 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013, par laquelle le Conseil Municipal prononce le déclassement du domaine public communal, des parcelles cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi que l'emprise foncière à extraire du domaine public non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, correspondant au lot Picquette, pour une superficie totale de 2219 m<sup>2</sup> et autorise le Maire à signer l'acte de vente relatif à leur cession au bénéfice de l'EPA Plaine de France ;

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant que le projet de construction de 18 logements PLUS CD par France Habitation dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine du centre-ville, sur le lot Picquette Ouest, nécessite la cession par la Ville d'une emprise foncière de 212 m<sup>2</sup> au bénéfice de l'EPA Plaine de France, aménageur de la ZAC du centre-ville ;

Considérant que le projet de construction de 30 logements en accession sociale par la société Terralia, sur le lot Picquette Est, nécessite la cession par la Ville des parcelles AE n°829 et AE n°830 pour une surface totale de 2007 m<sup>2</sup> au bénéfice de l'EPA Plaine de France, aménageur de la ZAC du centre-ville ;

Considérant qu'après démolition des bâtiments existants sur les emprises correspondant au lot Picquette et après réalisation des travaux de viabilisation, l'EPA Plaine de France cèdera respectivement à France Habitation et à Terralia les emprises correspondant à chacun des lots Picquette Ouest et Picquette Est, au prix du foncier fixé par la convention ANRU ;

Considérant que les parcelles cadastrées AE n°828, 829, 830 ainsi que l'emprise du domaine public communal non cadastré concerné par ces opérations de construction, ne sont pas accessibles au public et n'ont par ailleurs, pas de fonction de desserte ni de circulation ;

Considérant en effet, que depuis la construction du Pôle Civique, les locaux initialement occupés par les services publics municipaux ainsi que par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sont désaffectés et ce depuis leur transfert en novembre 2012, dans les nouveaux locaux ;

Considérant que cette emprise foncière correspondant aujourd'hui au lot Picquette est close et non accessible au public ;

Considérant que l'article L. 141-3 du code de la Voirie Routière précise que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant que de ce fait le déclassement des parcelles formant le lot Picquette peut être prononcé par le Conseil Municipal sans enquête publique préalable ;

Considérant que dans le CRACL approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2012, les parcelles à acquérir par l'aménageur auprès de la commune, représente une surface de 9304 m<sup>2</sup> pour un montant total de 933 947 € HT ;

Considérant que le prix du m<sup>2</sup> de terrain à céder par la Ville à l'aménageur s'élève donc à :  $933\,947 \text{ €} / 9304 = 100,38 \text{ € HT}$  ;

Considérant qu'il convient dès lors que l'EPA Plaine de France se rende acquéreur auprès de la Ville du foncier correspondant au lot Picquette ;

Considérant qu'il convient par conséquent de procéder à la signature d'un acte notarié entre la Commune et l'EPA Plaine de France pour la cession des parcelles cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi que l'emprise foncière à extraire du domaine public non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, correspondant au lot Picquette, soit une superficie totale de 2219 m<sup>2</sup>, les frais d'acte étant à la charge de l'aménageur ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013.

**CONSTATE** la désaffectation des parcelles communales cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi que l'emprise à extraire du domaine public non cadastré pour une surface de 171 m<sup>2</sup>.

**DECIDE** du déclassement du domaine public communal, des parcelles cadastrées section AE n°828, 829 et 830 ainsi que l'emprise foncière à extraire du domaine public non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, correspondant au lot Picquette, pour une superficie totale de 2219 m<sup>2</sup>.

**DECIDE** de céder au bénéfice de l'EPA Plaine de France les parcelles cadastrées AE n°828, 829 et 830 ainsi qu'une emprise du domaine communal non cadastré d'une surface de 171 m<sup>2</sup>, soit une emprise foncière totale de 2219 m<sup>2</sup> située rue Fernand Picquette, au prix de 222 743,22 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au transfert de propriété entre la Ville et l'EPA Plaine de France.

**PRECISE** que cette recette sera inscrite au budget communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 8 : ZAC DU CENTRE VILLE – AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA MISE A DISPOSITION PAR L'ÉTAT DE LA PARCELLE CADASTREE AD N°116**

**Intervention de Richard LALAU :**

*Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, les aménagements des espaces publics ont été confiées par l'EPA Plaine de France, aménageur de la ZAC du centre-ville, à la société EIFFAGE, pour le lot voirie et réseaux divers.*

*Le marché est conclu pour une durée de 6 ans et prend fin en 2017.*

*Afin de permettre à la société EIFFAGE de stocker ses engins de chantier, ses matériaux et d'installer des bungalows pour son personnel (base vie), une parcelle de terrain doit être mise à sa disposition. Celle-ci sera occupée pendant toute la durée des travaux, soit jusque fin 2017.*

*La ville n'ayant aucune parcelle située dans le périmètre de la ZAC ou à proximité de ce dernier, permettant d'accueillir et de répondre aux besoins de la société Eiffage, une demande a donc été formulée auprès des services de l'Etat (DDT et DIRIF) pour l'obtention d'une autorisation d'occuper la parcelle cadastrée AD n°116 située à l'angle de la rue du Grand Tremblay et du Chemin de Beaumont, lui appartenant.*

*Un accord de principe a été obtenu par courriel en date du 5 novembre 2012 via la Mission Immobilier Foncier de la DDT du Val d'Oise pour l'installation de la base vie de la société Eiffage.*

*Une convention de mise à disposition à titre gracieux, doit toutefois être conclue entre la DIRIF, la Ville et l'EPA, relativement à l'occupation de la parcelle AD n°116 par la Sté Eiffage jusqu'en 2017.*

*Un projet de convention a été adressé à la DIRIF pour validation.*

**Il est demandé au Conseil municipal de :**

- **approuver le projet de convention tripartite portant sur la mise à disposition de la parcelle AD n°116, à titre gracieux, par l'Etat au bénéfice de la Ville et de l'EPA Plaine de France ;**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite pour la mise à disposition de cette parcelle.**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2008 tirant le bilan de la concertation et approuvant la création de la zone d'aménagement concerté du centre-ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention régionale de renouvellement urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2009 autorisant la signature de la concession d'aménagement avec l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, cette concession ayant été notifiée le 6 mars 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale réactualisée de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain ;

Considérant que dans le cadre de la ZAC du centre-ville, la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics a été attribuée par l'aménageur à la société Eiffage pour le lot Voirie et Réseaux divers ;

Considérant que la durée du marché a été conclue pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2017 ;

Considérant la nécessité pour la société Eiffage de disposer pendant toute la durée des travaux d'une base vie et d'un terrain permettant de stocker les engins et matériaux de chantier ;

Considérant que la Commune ne dispose pas de terrain à proximité du périmètre de la ZAC du centre-ville, permettant de répondre à la demande de la société Eiffage ;

Considérant que la parcelle cadastrée AD n°116, engazonnée et non clôturée, située à l'angle de la rue du Grand Tremblay et du chemin de Beaumont, appartenant à l'Etat, pour une surface de 2982 m<sup>2</sup>, est aujourd'hui inoccupée et entretenue par les services municipaux ;

Considérant que les services de l'Etat, sollicités par la Ville, n'émettent aucune objection à l'occupation à titre gracieux de la parcelle AD n°116 par la société Eiffage, pendant toute la durée des travaux ;

Considérant qu'il convient dès lors de signer une convention tripartite entre la DIRIF représentant l'Etat, la Ville et l'EPA Plaine de France, aménageur, pour la mise à disposition de cette parcelle ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les termes de la convention tripartite, annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite pour la mise à disposition par les services de l'Etat, de la parcelle AD n°116.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **QUESTION N° 9 : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE DE VOIRIE – 7 RUE DES BOSQUETS**

### **Intervention de Richard LALAU :**

*Dans le cadre de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner, le service informe systématiquement par écrit le notaire chargé de la vente d'un bien dont l'emprise foncière s'étend jusque la demi-voie située dans le prolongement de la propriété mise en vente, du statut privé de celle-ci.*

*Dans ce courrier, il est indiqué que la Ville est favorable au transfert des emprises livrées à la circulation publique dans le domaine public communal, pour un montant de 1 €. Il est également précisé que les frais d'acte liés à la cession de la demi-voie, sont pris en charge par la Commune.*

*Les acquéreurs ont ainsi parfaitement connaissance de la situation existante au moment de l'acquisition du bien.*

*C'est à cette occasion que des propriétaires vendeurs ou des acquéreurs acceptent de céder à la Ville, des emprises correspondant à des demi-voies.*

*Parallèlement à cette procédure, le Service Urbanisme informe dès qu'il en a l'occasion, les riverains propriétaires de telles emprises, du statut privé de leur voie et leur propose, s'ils le souhaitent, la cession de celle-ci. Un document type « engagement » leur est alors remis.*

*C'est ainsi que M. et Mme SINAMAL Emmanuel, propriétaires du bien sis 7 rue des Bosquets, ont accepté de céder pour 1 € au bénéfice de la Ville, l'emprise correspondant à la demi-voie située dans le prolongement de leur propriété.*

*La Ville se portera donc acquéreur de la parcelle suivante : AE n°584 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> rattachée aujourd'hui à la propriété sise 7 rue des Bosquets.*

### **Il est demandé au Conseil Municipal d' :**

- **acquérir pour 1 €, la parcelle AE n°584 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> en vue de son incorporation dans le domaine public communal.**
- **autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.**
- **autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

### **Intervention de Patrick MULLER :**

*Est-ce que l'euro est inscrit dans le budget 2013 ?*

### **Intervention de Richard LALAU :**

*Cela fera l'objet d'une décision budgétaire, je pense.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L. 2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue des Bosquets sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi-voie et du trottoir situés dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de la rue des Bosquets ;

Considérant, qu'à ce titre, Monsieur et Madame SINAMAL acceptent de céder pour un euro à la commune, la parcelle cadastrée AE n°584 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> correspondant à la demi-voie et au trottoir situés dans le prolongement de leur propriété située 7 rue des Bosquets ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acquérir pour un euro la parcelle de voirie et de trottoir située dans le prolongement de la propriété sise 7 rue des Bosquets, cadastrée section AE n°584 pour une superficie cadastrale de 33 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de la parcelle AE n°584 dans le domaine public communal.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTION N° 10 : SUBVENTION POUR UN PROJET DE SEJOURS ORGANISE PAR LES ECOLES BARBUSSE ELEMENTAIRE ET DAUDET MATERNELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

##### **Intervention de Léonor SERRE :**

*Considérant les orientations de la ville en direction de la mise en place de séjours pédagogiques avec nuitées organisés par les coopératives des écoles et au vu de l'enveloppe budgétaire affectée au compte 213- 6574 du budget 2013, pour l'année scolaire 2012/2013, deux projets de séjours ont été proposés par les écoles Barbusse élémentaire et Daudet maternelle.*

##### **Projet école Barbusse élémentaire :**

- *Séjour pédagogique à Combloux (Haute Savoie) du 22 au 31 mai 2013 (10 jours / 9 nuits) pour 21 élèves pour un coût total de 9 144 € : proposition de subvention de 5 000 €. La charge demandée aux familles : 197€ pour 10 jours (prise en compte par l'école des chèques vacances ANCV).*

*Pour information, l'enseignant qui organise ce séjour, s'est vraiment décarcassé pour préparer un séjour très intéressant et sympathique.*

Projet école Daudet maternelle :

- *Séjour pédagogique à Courseulles-sur-Mer (Calvados) du 02 au 05 Avril 2013 (4 jours / 3 nuits) pour 2 classes avec un total de 50 élèves pour un coût total de 12 225 € : proposition de subvention de 8 000 €. Le reste à charge pour les familles est de 88,50 €*

*Là aussi, cela représente un travail de préparation d'une année et ce que nous pouvons aussi soulever c'est que, cette année, il y aura la participation des ASEM pour accompagner le séjour, ce qui peut être intéressant par rapport à tout le travail qui a été fait dans l'année avec les enfants et les parents.*

***Dans cette perspective, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « AGEBA » de l'école élémentaire Barbusse et 8 000 € à l'association « OCCE 95 Coopérative scolaire » de Daudet Maternelle.***

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Juste une remarque pour saluer le travail des enseignants et surtout la disponibilité, le volontariat parce que cela devient de plus en plus rare que des enseignants soient volontaires pour partir en classe transportée ou en vacances comme disent certains parents d'élèves, je l'ai déjà entendu. C'est super les vacances avec 24 gamins jour et nuit et 24 heures sur 24 ! Je tiens à les saluer.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*C'est de plus en plus rare car ces projets sont de plus en plus difficiles à monter.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*D'après ce que j'ai pu observer, c'est aussi de plus en plus difficile à monter car il y a de plus en plus de méfiance des parents à laisser leur gamin partir. L'aspect financier peut jouer aussi. Mais là nous voyons bien que la participation de la ville permet de réduire celle des familles. Je me souviens avoir discuté avec les enseignants qui disaient qu'il était dur pour les parents de lâcher leur gamin.*

*Cela veut aussi dire que les enseignants ont réussi à gagner la confiance des parents. Ces professionnels font bien leur travail.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*C'est surtout l'Education Nationale qui nous met des bâtons dans les roues.*

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*Je signale que régulièrement le service social aide également les familles pour permettre à leur enfant de participer à ces classes de découverte.*

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les demandes de subvention de l'association « OCCE 95 Coopérative scolaire » de Daudet Maternelle et de l'association « AGEBA » de l'école élémentaire Barbusse ;

Considérant les orientations de la ville en direction de la mise en place de séjours pédagogiques avec nuitées organisés par les coopératives des écoles ;

Considérant l'enveloppe budgétaire affectée au compte 213- 6574 du budget 2013 ;

Considérant les critères de répartition de cette enveloppe décidée en commission éducative, au prorata du nombre de projets présentés pour l'année scolaire, du nombre d'enfants concernés et du nombre de nuitées des séjours, l'aide de la commune ne devant pas dépasser 70% du coût total du projet ;

Considérant que dans cette perspective, il est, dès lors, nécessaire d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association « OCCE 95 Coopérative scolaire » de l'école Daudet Maternelle et 5 000 € à l'association « AGEBA » de l'école élémentaire Barbusse ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** que l'association « OCCE 95 Coopérative scolaire » de Daudet Maternelle se verra attribuer la subvention du montant de 8 000 €.

**DECIDE** que l'association « AGEBA » de l'école élémentaire Barbusse se verra attribuer une subvention du montant de 5 000 €.

**DECIDE** d'autoriser le versement de la subvention dès le mois d'Avril 2013.

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2013.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 11 : ADHESION 2013 A L'ASSOCIATION « IMMEUBLES EN FETE »**

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Afin de créer les conditions pour le développement d'un « mieux vivre ensemble » et du lien social entre les habitants, il est proposé que la ville adhère à l'association « Immeubles en fête », initiateur du concept de la « fête nationale des voisins » qui se tiendra le vendredi 31 mai prochain. « Immeubles en fête » est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité et les solidarités de proximité, dont le principe est que chaque voisin participe à l'organisation de la fête.*

*Cette adhésion permettra à la ville de proposer un outil participatif et citoyen, en encourageant et en mobilisant les habitants à être acteur de leur ville. Cette fête est déjà organisée par de nombreux fossatussiens, l'adhésion permettra donc de renforcer et de développer ce concept à travers la ville.*

*De plus, en devenant partenaire, la ville pourra disposer :*

- *d'outils de communication : affiches, tracts, invitations, tee-shirt, ballons, guide méthodologique, etc...*

- *d'assistance et d'animation de réseau : assistance permanente, appui logistique, conférence de presse, etc...*

*Par ailleurs, l'adhésion de la ville à cette association pourrait être bénéfique à tout service désireux d'encourager les habitants à organiser leur fête des voisins.*

*L'adhésion coûte quatre cent cinquante euros, après une réduction de 50 % appliquée pour la première année d'adhésion.*

*Elle nécessite de transmettre à l'association :*

- *le bulletin d'adhésion rempli et signé ;*
- *le règlement de l'adhésion par bon de commande.*

***Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville à l'association « Immeubles en fête ».***

**Intervention de Madeleine BARROS :**

*Dans ce cadre, faudra-t-il un référent par quartier ?*

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Non, c'est la ville qui adhère et ensuite les habitants s'adressent au service de la Vie des Quartiers qui organise avec eux ou qui apporte un soutien, une aide. Un comité se constitue et est tout à fait apte à gérer directement la rencontre.*

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu les statuts de l'association « Immeubles en fête » ;

Considérant la volonté de la Ville de créer les conditions pour le développement d'un « mieux vivre ensemble » et du lien social entre les habitants en les mobilisant à l'organisation de la fête des voisins ;

Considérant les modalités d'adhésion à l'association « Immeubles en fête » ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'adhésion à cette association ;

Considérant la cotisation annuelle pour l'année 2013 s'élève à 450 € ;

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association « Immeubles en fête », dont le siège social est situé à Paris.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à représenter si besoin la Ville au sein de cette association.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion et à procéder au règlement de la cotisation, fixée, après une réduction de 50% appliquée pour la première année d'adhésion, à la somme de quatre cent cinquante euros.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Avant de clore ce conseil municipal, j'aurais deux choses à vous communiquer. La première porte sur un courrier du Préfet. Je ne sais s'il s'agit d'une lettre type envoyée à tous les Maires du Département mais le Préfet, Monsieur Jean Luc NEVACHE, qui a pris ses fonctions récemment, a adressé le courrier que je m'empresse de vous lire :*

*« Votre commune s'est montrée particulièrement impliquée lors du dernier épisode neigeux, permettant ainsi la prise en compte et l'assistance nécessaire aux automobilistes bloqués sur le territoire de votre commune. J'ai particulièrement apprécié votre concours face à cette situation d'urgence et tiens à vous remercier vivement pour votre participation décisive à la sécurité de nos concitoyens. »*

*Nous allons tout de même vérifier qu'il ne s'agit pas d'un courrier type mais je pense que la réception de ce courrier signifie que nous n'avons pas fait trop de bêtises, car peut-être que d'autres communes ne l'ont pas reçu. Nous avons peut-être un Préfet un peu plus courtois qui tente de communiquer avec les collectivités.*

*Cela fait plaisir. Nous l'avons transmis à l'ensemble des services et aux partenaires qui nous ont bien aidés cette année. Merci à Monsieur LIONNET qui a passé beaucoup de nuits dans les rues de Fosses où il pouvait accéder avec son tracteur pour passer la lame, merci évidemment à l'ensemble des services, au service d'astreinte qui a beaucoup travaillé encore cet hiver, même pendant les alertes « orange », alors qu'il était demandé aux automobilistes de ne pas utiliser leur véhicule et d'être attentifs. Merci aussi aux collègues élus qui ont passé beaucoup de temps dehors avec l'équipe d'astreinte et avec leur téléphone pour me faire partager leur goût du travail de nuit.*

*Cela est vraiment à noter. Encore merci.*

*En discutant avec les Maires du secteur, tout le monde se fait disputer par la population. Tout le monde gère la même situation avec à peu près les mêmes moyens. A Luzarches, ils ne déneigent pas. C'est comme à Gouvieux, cela fait partie des différences que l'on peut avoir entre les villes.*

*La seconde, pour terminer ce conseil, c'est de vous dire chers amis que nous ne sommes pas que des gestionnaires. C'est un principe important de pouvoir bien gérer les choses. Je pense que nous n'avons pas trop le choix lorsque nous sommes obligés de voter un budget qui soit équilibré. Nous sommes vraiment dans l'obligation de ne pas être de trop mauvais gestionnaires.*

*Mais nous ne sommes pas que gestionnaires. Je pense que l'image de Fosses est entrain de changer et l'image que nous renvoient les partenaires qui travaillent avec nous mais aussi les partenaires qui nous observent, notamment les communes voisines, est qu'ils nous voient comme une commune qui bouge. Lors du vote du budget, qui se tiendra bientôt à la Communauté d'Agglomération, le nombre de lignes correspondant à Fosses est extrêmement important et si cela continue, je vais finir par me*

*mettre sous la chaise lors de ce vote parce qu'il y a de quoi rendre jalouses d'autres collectivités qui composent l'Agglomération.*

*La semaine dernière, j'ai eu une expression, une émotion de quelqu'un qui a beaucoup suivi les projets ANRU sur Fosses et qui va maintenant travailler sur d'autres secteurs, elle a pu me relater à quel point c'était un plaisir de travailler à Fosses avec un engagement et une masse de travail fantastique. Ce sont les réunions le soir, les réunions avec les habitants, des réunions pas faciles. Cela l'a beaucoup touchée de travailler pour une collectivité telle que la nôtre même si c'est fatigant, pénible ou autre, en tout cas c'est terriblement attachant et terriblement formateur. Je pense qu'on a vraiment cette image là. C'est à nous de l'assumer, de continuer à la porter. Cette image de ville qui bouge, de ville qui se transforme avec des élus qui sont ambitieux, qui ne sont pas dingues, qui sont juste ambitieux et qui pour le coup sont capables d'avoir une vision de ville. Peut-être que le prolongement ce sera des projets qui sont aujourd'hui associés à EUROPAN, mais qui permettront globalement sur le territoire de faire avancer les choses et de répondre aussi aux besoins des habitants puisque je pense que c'est dans l'aménagement du territoire, que nous trouvons le vrai pouvoir, les vrais leviers pour justement améliorer le quotidien des gens.*

*Continuons à être courageux et à retrousser les manches. Je remercie l'ensemble des services, Madame BULOT, Directrice Générale des Services, Christophe DETAILLE, Directeur des Finances, qui est derrière nous, l'ensemble du collectif budgétaire, Jeannine qui s'arrache les cheveux sur les comptes rendus, et tous ceux qui ont travaillé pour ce budget, en effet, un peu dans l'urgence et un peu à l'arrache, vous l'avez bien compris pour cette année 2013.*

*Maintenant, armons-nous de courage et de persévérance pour réaliser ce budget.*

*Bonne soirée, bon courage à tous et je pense que nous allons boire un coup à la santé de ce budget.*

FIN DE SEANCE : 22h45